

F.I.A.F.

FEDERATION INTERNATIONALE

DES ARCHIVES DU FILM

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

BRIGHTON, 25 - 27 mai 1978

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
BRIGHTON, 25-27 mai 1978

Etaient présents : MEMBRES

V. Pogacic, Président
E. Bowser, Vice-Présidente
W. Klaue, Vice-Président
R. Borde, Secrétaire-Général adjoint
J. de Vaal, Trésorier
R. Daudelin
D. Francis
J. Kuiper
I. Molnar

MEMBRES SUPPLEANTS

T. Andreykov
J. Stenklev

MEMBRES HONORAIRES

E. Mauritzen
H. Volkmann

SECRETAIRE EXECUTIVE

B. van der Elst

INTERPRETE

J. Johnson

MM. Privato et Buache s'étaient fait excuser.

M. V. Dimitriev (accompagné de son interprète) a aussi assisté à la réunion, en tant qu'observateur, pour pouvoir en faire rapport au Vice-Président Privato empêché pour raison de santé. M. Dimitriev n'a participé à la réunion qu'à partir du 26 mai.

M. Pogacic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Ayant constaté les présences et les absences, le Secrétaire-Général adjoint fait remarquer que les deux membres suppléants ont le droit de vote, et l'on passe à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres ont reçu l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
3. Examen des problèmes soulevés par la démission du Secrétaire-Général
4. Questions se rapportant aux membres :
 - Reconfirmation des observateurs
 - Reconfirmation de 8 membres
 - Divers
5. Examen des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale
6. Rapport sur l'organisation du Symposium
7. Rapport financier

8. Rapport des Commissions spécialisées

9. Examen des problèmes soulevés à la réunion de l'UNESCO à Belgrade :

- dépôt légal
- problèmes de sélection
- usage des collections
- changements à apporter à la convention internationale du copyright
- recommandations techniques de préservation

10. Rapports avec les autres organisations internationales : F.I.A.T.

C.I.C.T., etc...

11. UNESCO : préparation de la prochaine réunion d'experts en Amérique Latine

12. Divers : Brochure FIAF

Projet Aristarco d'une histoire du cinéma mondial
etc...

M. Pogacic demande d'y inclure, au point 5, l'examen du Rapport du Président à l'Assemblée Générale ; et au point 4 : Examen des nouvelles candidatures. L'ordre du jour, avec ces deux modifications, est alors adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

M. Lauritzen fait remarquer 3 erreurs ou omissions dans le procès-verbal de la réunion du Comité Directeur à Perpignan.

- p. 1 : A la liste des membres présents, il faut ajouter : J. Kuiper.
- p. 3, paragr. 3 : Supprimer : "Etant absent lors du Congrès de Varna", M. Lauritzen... En effet, M. Lauritzen fait remarquer qu'il était présent à Varna lors du Congrès, mais qu'il était absent d'Europe lors des faits et que c'est cela qu'il avait dit à Perpignan !
- p. 23 : Ajouter la décision prise par le Comité Directeur d'en revenir dorénavant à une fréquence de deux réunions du Comité Directeur entre celles de l'Assemblée Générale. En effet, l'expérience a montré cette dernière année, qu'une seule réunion n'était pas suffisante pour effectuer toutes les tâches dont l'Assemblée Générale charge maintenant le Comité Directeur.

Le procès-verbal de la réunion de Perpignan, avec ces 3 corrections, est alors approuvé à l'unanimité.

3. EXAMEN DES PROBLEMES SOULEVES PAR LA DEMISSION DU SECRETAIRE-GENERAL

Tous les membres ont reçu le jour même une nouvelle lettre de M. Ledoux, exprimant son étonnement de ce que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne prévoie pas un point spécial pour discuter du problème de sa démission et acceptant, à la demande de M. Pogacic, de venir éventuellement rencontrer le Comité Directeur de façon informelle à Brighton, la veille de l'Assemblée Générale.

A la lecture de cette lettre et surtout de la lettre confidentielle écrite à tous les membres par M. Ledoux le 13 avril et dans laquelle il s'expliquait sur les motifs de sa décision, le Comité Directeur décide de rediscuter à nouveau de l'attitude à adopter. A ce propos, les membres du Comité Directeur soulignent que M. Ledoux devait savoir que la lettre informant les autres membres de sa démission et signée par M. Pogacic, était une lettre du Comité Directeur dans son ensemble.

D'une discussion assez longue étant donné les termes très généraux de la lettre de démission de M. Ledoux et étant donné son refus de venir s'expliquer à Perpignan, il ressort alors que les membres du Comité Directeur se sont trouvés et se trouvent encore dans une réelle incompréhension des motifs qui l'ont poussé à donner sa démission. Ni l'affaire "Monty-Klaue", ni les décisions prises à la 2e réunion du Comité Directeur à Varna, que M. Ledoux qualifie maintenant dans sa lettre à tous les membres, de décisions politiques (mais sans expliquer concrètement de quoi il s'agit), ne paraissent justifier une telle réaction. Plusieurs membres estiment qu'il s'agit là d'un geste peu admissible et équivalant à faire pression sur la majorité.

M. Andreykov se demande si ces motifs invoqués par M. Ledoux n'en cachent pas d'autres plus profonds et pour éviter de devoir continuer à émettre des supputations plus ou moins approximatives, il suggère de confirmer à M. Ledoux l'invitation qui lui a été faite de rencontrer informellement le Comité Directeur le 27 mai et d'avoir une discussion très franche avec lui.

Les membres sont tous d'accord avec cette proposition, mais M. Daudelin rappelle, comme l'avaient déjà souligné M. Borde et M. Klaue, que c'est surtout devant l'Assemblée Générale que M. Ledoux devra avoir l'occasion et le devoir de s'expliquer. Il estime essentiel que les membres soient enfin éclairés sur cette affaire que la lettre de J. Ledoux datée du 13 avril et pleine de sous-entendus et de mystères, n'aura fait que rendre plus inquiétante à leurs yeux.

M. Pogacic demande encore que le Comité Directeur prenne position sur les points évoqués par M. Ledoux dans sa dernière lettre et, entre autres, sur les accusations qu'il porte personnellement au Président, mais le Comité Directeur se déclare solidaire avec M. Pogacic sur tous ces points et estime inutile de les rediscuter tant que M. Ledoux n'y aura pas ajouté d'éléments nouveaux.

M. Borde résume alors la discussion et propose :

- 1) de téléphoner immédiatement à M. Ledoux pour l'inviter à rencontrer le Comité Directeur informellement le 27 mai ;
- 2) de prévoir une session spéciale de l'Assemblée Générale, réservée aux membres, le 29 mai dès 9h, pour permettre une discussion générale sur la démission de M. Ledoux et lui permettre de s'expliquer devant tous les membres. Cette proposition avait d'ailleurs également été faite

par MM. Pogacic et Klaue, dès qu'ils avaient eu connaissance de la lettre de M. Ledoux à tous les membres le 13 avril, et ce malgré la décision prise à Perpignan, à la demande, entre autres, de M. Francis, de ne pas mettre l'accent sur ce problème. M. Francis accepte d'ailleurs maintenant, vu les circonstances nouvelles, de retirer cette demande. Puisque, malgré le dernier paragraphe de sa lettre du 13 avril aux membres, M. Ledoux semble manifestement vouloir provoquer un coup d'éclat à l'Assemblée Générale, le Comité Directeur ne peut que s'y soumettre.

L'on discute alors des modalités pratiques de cette session réservée aux membres, que malheureusement il est impossible d'allonger de plus d'une heure.

Comme ni M. Pogacic, ni M. Klaue n'estiment pouvoir présider cette séance, c'est Mme Bowser, autre Vice-Présidente, qui est désignée pour le faire.

4. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX MEMBRES

A. NOUVELLES CANDIDATURES

International Museum of Photography at George Eastman House (Rochester)

Tous les membres avaient dans leur dossier une lettre de M. Kuiper, directeur du Film Department de l'IMP/GEH, demandant l'admission de sa cinémathèque en tant que membre de la FIAF. Tous les documents requis avaient été soumis au Comité Directeur, il y a un an déjà, lorsque cette même cinémathèque avait posé sa candidature d'Observateur.

M. Kuiper y ajoutait cette fois une déclaration de M. Doherty, directeur de l'IMP, promettant de respecter les Statuts et Règlements de la FIAF, et un rapport écrit de Mme Bowser qui avait visité de nombreuses fois les installations de cette cinémathèque et témoignait de leur entière conformité aux normes de la FIAF.

En présentant le cas de cet ancien membre de la FIAF, rejoignant la Fédération après quelques années d'éloignement, M. Borde souligne qu'il ne fait pas de doute que le Film Department de Rochester est une cinémathèque très importante et qu'elle remplit apparemment toutes les conditions requises des membres de la FIAF, mais il demande cependant à M. Kuiper quelques éclaircissements sur son autonomie au sein de l'International Museum of Photography.

M. Kuiper explique que le statut du "Film Department" de Rochester est très semblable à celui du Film Department du Musée d'Art Moderne à New York et qu'en un an d'expérience et de travail à Rochester, il a pu constater que ce Département jouissait d'une autonomie réelle au sein de l'IMP.

Les membres n'ayant plus d'autres questions à lui poser, M. Kuiper est alors prié de quitter la réunion pour quelques instants, et la discussion continue sans lui.

Mme Bowser répète qu'elle ne peut que se féliciter de la coopération active de cette archive avec les autres archives des Etats-Unis. Son rapport écrit dit notamment :

"I have visited the premises many times, most recently in October 1977, when the Archives Advisory Committee met there and a color conference was held. I have seen the film vaults as well as the other facilities of the archive and talked at length with all the individual staff members about their work. I am familiar with the nitrate films which are being transferred to acetate at a steady rate, in cooperation with the other American archives. I know also the relationship that exists between the Director of the International Museum of Photography and the Department of Film, and can affirm that the Department of Film enjoys autonomy to the extent required by FIAF.

I think there can be no question that all the qualifications for FIAF membership are being fulfilled, and that the Department of Film of IMP would make a valued member of FIAF."

L'on passe ensuite au vote par bulletins secrets sur cette candidature, avec les résultats suivants : OUI 9
ABSTENTION 1

M. Kuiper est ensuite rappelé dans la salle et informé de cette décision qui devra évidemment encore être ratifiée par l'Assemblée Générale.

Cinemateca do Museu de Arte Moderna (Rio de Janeiro)

M. Alves Netto a envoyé récemment au Comité Directeur une demande d'affiliation en tant que membre pour la Cinemateca de Rio de Janeiro qui est observateur à la FIAF depuis 4 ans.

Tous les documents requis par le Règlement de la FIAF y sont joints sauf le chèque correspondant à la cotisation de membre mais M. Netto précise dans sa lettre que : "A cause des actuelles restrictions pour l'envoi d'argent à l'étranger, le versement de la cotisation annuelle sera déposé pendant le Congrès de la FIAF à Brighton".

M. Pogacic fait remarquer cependant qu'il manque, à l'appui de cette candidature, un rapport de visite de la cinémathèque par un membre du Comité Directeur. Toutefois, il y a eu à la FIAF des précédents (e.a. pour Tirana et Ottawa) où un membre était admis sous réserve d'un rapport favorable du membre du Comité Directeur chargé d'effectuer cette visite. Il y a donc 2 solutions : ou remettre l'examen de cette candidature à plus tard, ou voter "sous réserve de..."

Mme Bowser signale que Ted Perry a visité la cinémathèque de Rio très récemment et qu'il a été très favorablement impressionné.

M. Klaue souligne que cette exigence d'une visite par un membre du Comité Directeur soulèvera toujours des problèmes pour les candidats très lointains, ceux du Tiers-Monde en particulier, et qu'il n'est pas juste de remettre leur admission à plus tard parce qu'aucun membre du Comité Directeur n'a l'occasion à ce moment précis d'aller voyager de leur côté. C'est la responsabilité du Comité Directeur de remédier à ce problème.

M. Pogacic ayant fait remarquer qu'il y avait aussi la question de l'autonomie de la Cinemateca au sein du Musée d'Art Moderne qui restait à clarifier, M. Kuiper rétorque que la remarque de M. Klaue est aussi très justifiée à cet égard. Le Comité Directeur se doit, lorsqu'il s'agit d'un candidat membre aussi éloigné, d'y organiser et de payer le voyage d'un de ses membres non seulement pour inspecter ses installations de préservation mais aussi pour mieux connaître tout le fonctionnement de cette archive, et réciproquement pour que la cinémathèque en question fasse connaissance avec au moins un représentant chevronné de la FIAF et se rende compte que le Comité Directeur se soucie assez de sa candidature pour lui déléguer un de ses membres en visite.

Tout le monde est d'accord avec ce principe mais M. Stenklev ajoute que, pour lui, il s'agit d'une question plus générale liée au problème de toutes les jeunes archives dans les pays en voie de développement et que, dans le cadre de la Commission pour les archives dans les pays en développement, la FIAF pourrait peut-être assigner un budget spécial à ce genre de voyages. C'est évidemment une question à résoudre par le Trésorier mais il la croit très possible.

Au vu du budget, M. de Vaal est d'accord que la FIAF pourrait certainement assigner chaque année une somme fixe au voyage d'un membre du Comité Directeur en tous cas pour visiter les candidats-membres, mais il trouve qu'il faudrait alors demander à ces archives de prendre en charge le séjour de ce délégué dans leur pays. Il veillera à prévoir cela dans le prochain budget.

Pour en revenir à la Cinemateca de Rio de Janeiro, M. Daudelin suggère que, compte tenu de ce qu'il s'agit d'une archive dont la réputation au moins est excellente, nous pourrions soumettre leur candidature au vote dès à présent, sous réserve d'un rapport favorable du membre chargé de l'inspecter, et que le Comité Directeur veillerait à lui envoyer un délégué dès que possible, mais au plus tard d'ici la prochaine Assemblée Générale.

Cette proposition est acceptée et l'on passe au vote. Les résultats sont les suivants :

OUI	10
ABSTENTION	1

Cinemateca Uruguaya (Montevideo)

Cette cinémathèque, qui a été de nombreuses années membre correspondant de la FIAF, avait dû la quitter en 1974 à cause de grosses difficultés financières. Ces difficultés étant maintenant aplanies, elle demande à se réaffilier en tant qu'observateur.

M. Borde commente à ce propos les documents qu'elle a envoyés au Comité Directeur et qui montrent que la Cinemateca Uruguaya (fondée dès 1952) a une activité intense dans le domaine cinématographique en Uruguay.

M. Perry, qui leur a récemment rendu visite, nous en a envoyé un rapport enthousiaste. La liste des films de leurs collections est assez impressionnante quoiqu'ils n'indiquent pas s'il s'agit de copies 16 ou 35mm. Nous avons reçu leur cotisation de 350 FS.

Bref, M. Borde estime que toutes les conditions sont remplies pour que nous les admettions comme observateur.

M. Stenklev ayant demandé comment ils définissent leurs rapports avec notre autre observateur à Montevideo, la Cinemateca del Sodre, M. Borde lit le paragraphe de leur rapport qui dit :

"Collaboration is maintained with the Film Archive of SODRE and the Department of Technical Means of the University, both official organizations. In practice, however, it can be stated that all the cultural activity in what films are concerned depends nowadays on what our Cinemateca can do in that task".

M. Borde souligne à cet égard que la Cinemateca Uruguaya est une organisation non gouvernementale, à l'inverse du SODRE.

M. Pogacic rappelle alors que le Règlement de la FIAF prescrit que lorsque une candidature est posée dans un pays où il y a déjà un associé ou un observateur, le Comité Directeur doit demander l'avis écrit de cet associé ou observateur. Mais il s'agit d'un ancien observateur qui ne s'était éloigné de la FIAF qu'en raison de ses difficultés financières et pour l'admission duquel la cinémathèque de la SODRE avait déjà, à l'époque, donné un avis formel. Il n'y a donc pas lieu d'appliquer cette règle ici.

B. RECONFIRMATION DES OBSERVATEURS

M. Borde passe en revue la liste des observateurs actuels de la FIAF.

Les cinémathèques de Bois d'Arcy, Brazzaville, Buenos Aires, Caracas, Jakarta, Lima, Los Angeles, Lyon et Sydney sont reconfirmées sans problèmes.

Par contre, les cinémathèques de Mexico (INAH), Montevideo, Paris, Tehran, et Le Caire n'ont pas envoyé cette année leur rapport annuel (Tehran pour la seconde année consécutive). De plus, l'archive du Caire n'a plus payé ses cotisations depuis plus de deux ans.

Sur proposition de M. Pogacic, le Comité Directeur décide alors de donner à ces cinémathèques un délai supplémentaire jusqu'à la prochaine réunion du Comité Directeur pour envoyer leur rapport et éventuellement les cotisations en retard, faute de quoi elles seront radiées de la Fédération.

Quant à la Korean Film Archive Incorporated Foundation (Seoul), il s'agit là d'un problème délicat qui a déjà été évoqué à la réunion de Perpignan suite à une plainte de la cinémathèque de Pyong Yang accusant la K.F.A. de se livrer à des activités commerciales. Comme décidé à Perpignan, Mme van der Elst a recherché dans les documents conservés au Secrétariat et concernant la cinémathèque de Seoul des éléments permettant éventuellement d'éclaircir la situation, documents que l'on fait maintenant circuler parmi les membres. Mais ceux-ci ne s'avèrent pas suffisants. De plus, le rapport d'activités de cette archive pour 1977 contient des informations assez troublantes concernant notamment sa participation à des festivals internationaux.

Plusieurs points étant donc demeurés obscurs, le Comité Directeur charge MM. Daudelin et Kuiper de rencontrer ici à Brighton, M. Roh Young Suh, directeur de la Korean Film Archive, dont la présence est annoncée, et de lui poser une série de questions précises sur la structure et les activités de sa cinémathèque, l'origine de ses ressources, etc... Ils en feront ensuite rapport au prochain Comité Directeur qui décidera si, oui ou non, cette cinémathèque peut être reconfirmée comme observateur.

C. RECONFIRMATION DE HUIT ANCIENS MEMBRES

Tous les membres du Comité Directeur ont reçu les documents se rapportant à la reconfirmation de ces 8 membres, comme prévu par le Règlement. Il s'agit de :

1) Nederlands Filmmuseum (Amsterdam)

M. Borde expose brièvement la situation de cette cinémathèque que tous les membres connaissent bien. Le rapport écrit de M. de Vaal est d'ailleurs très clair. L'autonomie du Filmmuseum, organisme subsidié par l'Etat Neerlandais et la ville d'Amsterdam, est amplement assurée. M. Borde ne peut que recommander la reconfirmation de ce membre.

Après quelques questions de M. Kuiper à M. de Vaal sur ses nouvelles installations de préservation, ce dernier est prié de quitter la salle de réunion. L'on passe ensuite au vote à main levée pour savoir si le Nederlands Filmmuseum peut être reconfirmé, avec comme résultat :

OUI	10
NON	0
ABST.	0

2) Gosfilmofond (Moskva)

M. Borde reprend les divers points évoqués par M. Privato dans sa déclaration écrite au Comité Directeur et qui concernent surtout l'autonomie de l'archive de Moscou dans le cadre du Goskino. Il en découle que le Gosfilmofond répond parfaitement aux conditions requises par la FIAF sur ce point.

M. Borde ajoute qu'évidemment, tous les membres connaissent les installations et les activités de cette grande archive qui a une des collections les plus remarquables du monde. Il ne peut donc que recommander chaudement sa reconfirmation.

L'on passe ensuite au vote à main levée avec pour résultat : OUI - unanime.

3) Cineteca Nazionale (Roma)

M. Cincotti a envoyé au Comité Directeur les Statuts en italien du Centro Sperimentale di Cinematografia dont la Cineteca Nazionale est un département, et une copie du texte d'une loi de 1965 décrivant les tâches assignées en propre à la Cineteca. Il ne ressort cependant pas clairement de ces textes de quelle autonomie la Cineteca dispose dans le cadre du Centro Sperimentale. En conséquence, le Comité Directeur remet à sa prochaine réunion l'examen de la reconfirmation de ce membre et charge MM. Pogacic et Borde de rencontrer ici à Brighton le représentant de la Cineteca (Mme Lupo) dont l'arrivée est annoncée, pour lui demander des éclaircissements sur ce point.

4) Jugoslovenska Kinoteka (Beograd)

M. Pogacic a fait parvenir au Comité Directeur une documentation très détaillée pour la reconfirmation de sa cinémathèque.

Selon ces documents que M. Borde commente, la Jugoslovenska Kinoteka jouit d'une indépendance juridique et financière totale. Elle travaille selon une loi (17.1.77) très libérale sur la protection des biens culturels, loi qui assimile le FILM à un bien culturel devant être utilisé en priorité pour la satisfaction des besoins culturels, éducatifs, scientifiques et esthétiques, et qui donc ne peut être ni endommagé ni détruit. La Jugoslovenska Kinoteka est l'organisme central désigné pour conserver les films visés par cette loi : production nationale et films importés pour la projection publique (si en accord avec le contrat d'importation du film ou régularisé par contrat international).

La plupart des membres connaissent bien les installations et les activités de la Jugoslovenska Kinoteka et n'ont donc pas de questions supplémentaires à poser à M. Pogacic.

Ce dernier est prié de quitter momentanément la réunion et M. Borde fait procéder aussitôt au vote à main levée pour savoir si la Jugoslovenska Kinoteka peut être reconfirmée dans son statut de membre pour une nouvelle période de 5 ans. Résultats : OUI - unanime.

5) Museo Nazionale del Cinema (Torino)

Melle Prolo a fait parvenir au Comité Directeur les Statuts (en italien) de son Musée du Cinéma et des indications sur sa situation financière, d'où il ressort que le Museo Nazionale jouit d'une autonomie évidente mais dispose de très faibles moyens financiers.

Cependant, M. Borde rappelle que, grâce à l'enthousiasme et au dévouement de sa directrice, cet organisme représente certainement un des plus beaux musées d'appareils de cinéma et pré-cinéma d'Europe et qu'il possède une collection intéressante de films principalement italiens. Il ajoute que la menace de voir déménager les installations du Musée hors de Turin a été récemment écartée. M. Borde, appuyé par M. Pogacic, recommande donc sa reconfirmation comme membre. Par vote à main levée, cette reconfirmation est approuvée à l'unanimité.

6) Staatliches Filmarchiv der D.D.R. (Berlin)

Tous les membres ont devant eux un dossier très complet envoyé par M. Klaue pour la reconfirmation de son archive.

M. Borde le commente brièvement et constate que le Staatliches Filmarchiv qui dépend du Ministère de la Culture de la R.D.A., jouit d'une pleine autonomie telle qu'elle est définie par les Statuts de la FIAF. La plupart des membres ont déjà visité les installations de cette cinémathèque et ont été très impressionnés entre-autres par ses moyens de préservation.

Comme il n'y a pas de questions supplémentaires à poser à M. Klaue, celui-ci est prié de quitter la réunion durant le vote à main levée. Les résultats du vote sont unanimes pour la reconfirmation de la Staatliches Filmarchiv.

7) Cinemateca Nacional (Lisboa)

M. Borde commente le document envoyé par M. Félix Ribeiro pour la reconfirmation de la Cinémathèque portugaise mais qui s'avère très incomplet. Il s'agit seulement du "Règlement" de la cinémathèque. D'après ce document, la cinémathèque est intégrée à l'Institut Portugais du Cinéma, dépendant lui-même du Ministère de la Culture.

M. Daudelin ajoute que, selon des rumeurs récentes, cet Institut du Cinéma serait lui-même sur le point d'être dissout. Dans ces conditions, le Comité Directeur estime impossible de procéder à la reconfirmation de la Cinémathèque portugaise sans un supplément d'informations détaillées et charge

MM. Daudelin et Andreykov d'avoir une conversation précise avec le représentant de la cinémathèque de Lisbonne durant l'Assemblée Générale où ce dernier a annoncé sa venue. Ils en feront rapport à la prochaine réunion du Comité Directeur, directement après le Congrès.

8) Deutsches Institut für Filmkunde (Wiesbaden)

M. Pöschke a fait parvenir au Secrétariat toutes les informations requises par le Règlement pour la reconfirmation de son archive, mais M. Borde se dit très embarrassé par ce dossier dont une grande partie est en allemand. Il a l'impression que pour le D.I.F., les activités de préservation sont tout à fait secondaires par rapport aux activités culturelles, de documentation, etc...

A sa demande, M. Klaue explique qu'en effet il s'agit ici d'une archive où le département "Documentation" a la priorité, mais qui s'occupe aussi assez activement de collectionner et de préserver les films. Selon lui, le D.I.F. accomplit les différentes tâches d'une véritable archive selon les principes de la FIAF, mais dans les limites de leurs moyens financiers qui sont faibles. M. Stenklev confirme ce que dit M. Klaue et ajoute que le D.I.F. a confié la préservation d'une partie de ses collections à la Bundesarchiv de Koblenz, selon des modalités qu'il ne connaît pas.

Avant de procéder à la reconfirmation du D.I.F., les membres et en particulier M. Kuiper, proposent de s'informer auprès de M. Pöschke de la nature des accords existant entre sa cinémathèque et le Bundesarchiv de Koblenz, de la proportion des films du D.I.F. qui sont conservés à Koblenz, etc...

MM. Pogacic et Stenklev sont chargés d'avoir une entrevue à ce sujet avec M. Pöschke durant l'Assemblée Générale à Brighton et d'en faire rapport à la prochaine réunion du Comité Directeur où la question sera réexaminée.

Le Secrétaire-général adjoint lit ensuite la liste des 8 membres suivants dont la reconfirmation devra être examinée à la réunion d'automne du Comité Directeur. Il s'agit des cinémathèques de Madrid, Budapest, Oslo, Sofia, Helsinki, Bucarest et Canberra.

Mais, étant donné la lettre du Dr Gesek, directeur de l'Oesterreichisches Filmarchiv à Vienne, posant le problème de sa collaboration avec l'Oesterreichisches Filmmuseum, lettre que tous les membres du Comité Directeur ont reçue et qui revient à la charge pour envenimer une rivalité déjà ancienne entre ces deux cinémathèques, le Comité Directeur décide d'inclure dès maintenant ces deux membres parmi les membres à reconfirmer (à la place de Bucarest et Canberra).

Le Secrétaire-général leur demandera d'ajouter aux documents requis par la FIAF pour leur reconfirmation une nouvelle déclaration de collaboration mutuelle.

5. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale envoyé d'avance à tous les membres est donc modifié de façon à inclure à la 3e session un nouveau point 10 : "Rapport de M. Ledoux sur sa démission de Secrétaire-général" et à réserver cette session aux membres uniquement.

L'ordre du jour se présente maintenant comme suit :

PREMIERE SESSION

- 1 Confirmation du statut et du droit de vote des membres présents et représentés
- 2 Adoption de l'ordre du jour et des règles de procédure
- 3 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente
- 4 Rapport du Président
- 5 Statut des membres - Admission de nouveaux membres (ratification par l'Assemblée Générale)
- 6 Approbation du budget pour 1979
- 7 Question éventuelles sur les rapports des Commissions spécialisées
- 8 Décharge de gestion au Comité Directeur sortant

DEUXIEME SESSION

- 9 Open Forum

TROISIEME SESSION

Session réservée aux membres

- 10 Rapport de M. Ledoux sur sa démission de Secrétaire-général
- 11 Election du nouveau Comité Directeur
- 12 Organisation des prochains Congrès en 1979 et 1980
- 13 Points à l'ordre du jour dont la discussion n'est pas terminée et questions diverses

M. Pogacic passe ensuite en revue tous les points de cet ordre du jour. Les points 1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 8 - 9 - 11 - 13 ne demandent pas de discussion préalable.

Pour le point 4 : "Rapport du Président", M. Pogacic a préparé un texte dont tous les membres ont reçu copie. Le Président explique que ce rapport comporte deux parties, la première étant en quelque sorte un compte-rendu de l'activité du Comité Directeur depuis le dernier Congrès, et la seconde qui se rapporte exclusivement à la démission du Secrétaire-général.

Le Comité Directeur décide de ne garder que la première partie de ce rapport pour le point 4 de l'ordre du jour et de mentionner à la fin que les problèmes soulevés par la démission de M. Ledoux seront discutés lors de la 3e session qui sera présidée par Mme Bowser.

Après quelques modifications mineures à la première partie de ce rapport, M. Pogacic demande que le texte en soit présenté sous le titre de compte-rendu d'activité du Comité Directeur et distribué à tous les membres dès le début de l'Assemblée Générale.

6. RAPPORT SUR L'ORGANISATION DU SYMPOSIUM

M. Francis fait rapport sur l'état actuel d'organisation des deux Symposiums prévus pour le Congrès. Suite à la décision du Comité Directeur de Perpignan qui, pour des raisons budgétaires, n'a pas permis que les experts du Symposium historique (Cinéma 1900-1906) visionnent tous les films de cette période quelques mois avant le Congrès et aient le temps de préparer un programme très structuré, ce Symposium devra fonctionner selon une formule souple et parfois improvisée : les nombreux textes préparés devront être distribués et non lus aux participants et chaque film projeté donnera lieu à une petite introduction de la part des experts et à discussion éventuelle.

David Francis donne ensuite quelques informations sur l'organisation du Symposium "Cinema-Video", mais la plupart de ces informations se trouvent aussi dans un programme imprimé très complet qui sera distribué à tous les participants au Congrès.

M. Pogacic remercie M. Francis pour la façon dont il a organisé ces deux Symposiums qui, selon lui, pourront servir de modèle aux futurs Symposiums de la FIAF.

7. RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, M. de Vaal, rappelle que le budget pour 1979 a déjà été discuté et amendé à la réunion de Perpignan, Il n'y a donc pas lieu d'en rediscuter ici avant l'Assemblée Générale.

Il y a cependant deux informations à donner au sujet du Periodical Indexing Project (P.I.P.). La première concerne un litige qui a opposé récemment un employé du bureau du P.I.P. à Londres, M. Ernest Mbaka, à Mme Frances Thorpe, la responsable du projet et du bureau. Il l'accusait d'avoir détourné des fonds du P.I.P. à son profit personnel et d'avoir refusé de lui payer, à lui Mbaka, le salaire qui, selon ses calculs, devait lui revenir. Il avait donc écrit pour cela au Trésorier et au Secrétaire-général de la FIAF, leur demandant de soumettre sa plainte au Comité Directeur.

Devant la gravité de ces accusations et avec l'accord de Mme Thorpe, M. de Vaal avait aussitôt chargé une firme d'experts-comptables à Londres d'aller vérifier sur place les allégations de M. Mbaka.

Tous les membres ont donc maintenant devant eux copie du rapport rédigé par la firme Stoy Hayward & Co après une enquête minutieuse dans les comptes du P.I.P. et à propos du salaire de M. Mbaka. Il s'avère clairement que ni l'une ni l'autre des accusations de M. Mbaka ne sont fondées. M. de Vaal estime que, dans ces conditions, il devient impossible pour Mme Thorpe de continuer à travailler avec M. Mbaka et il suggère de le congédier immédiatement avec une indemnité de deux semaines de salaire. Le Comité Directeur unanimement accepte cette proposition.

M. de Vaal ajoute qu'à l'occasion de cette enquête, il lui est apparu que la situation juridique de notre bureau de Londres n'était pas en règle ou du moins pas claire, que le contrat de Mme Thorpe devait absolument être renouvelé et enfin, qu'il serait utile que les comptes du P.I.P. soient contrôlés régulièrement par un expert-comptable de Londres, comme les comptes du Secrétariat le sont à Bruxelles.

A propos du contrat de travail des employés du P.I.P., M. Francis suggère que les salaires prévus ne soient plus aussi étroitement liés au barème du B.F.I. qu'ils l'étaient jusqu'ici, car ce barème est un des plus compliqués d'Angleterre et c'est probablement cela qui a entraîné certains malentendus entre Mme Thorpe et M. Mbaka.

M. Stenklev explique que c'est la situation précaire et toujours provisoire du P.I.P. qui a fait que le contrat de Mme Thorpe n'a plus été renouvelé récemment, mais il est tout à fait d'accord avec les propositions de M. de Vaal.

M. Pogacic aussi est d'accord avec ces propositions mais il suggère que le règlement de ces questions administratives soit plutôt confié aux prochains Trésorier et Secrétaire-général. Le Comité directeur accepte cette suggestion.

Pour la seconde information, M. de Vaal passe alors la parole à Mme Bowser. Celle-ci rappelle que la Commission de Documentation avait été chargée par le Comité Directeur à Perpignan de trouver un moyen de financer le déficit de ± 100.000 F.B. (après subside de la FIAF) que subissait toujours le P.I.P. Et tout récemment, juste avant le Congrès, elle avait reçu copie d'une lettre adressée au Président de la FIAF par Mme Jivkova, Ministre de la Culture de Bulgarie, qui annonçait l'octroi d'un subside de \$ 4000 par an (minimum) pendant trois ans au projet dont elle avait entendu parler pour la première fois lors du Congrès de la FIAF à Varna et qui lui avait semblé particulièrement intéressant.

Le Comité Directeur est unanime à remercier chaleureusement M. Andreykov qui est assurément l'artisan de cette généreuse marque d'intérêt de la part de Mme Jivkova et souligne l'aspect encourageant que ce subside venant de Bulgarie représente pour le projet après le premier subside accordé des USA par le National Endowment for the Arts.

Mme Bowser explique ensuite que la Commission de Documentation recherche malgré tout un moyen de rendre le P.I.P. financièrement autonome et qu'elle a établi des plans pour inclure au projet l'indexation des meilleurs périodiques de télévision. Elle donne quelques précisions chiffrées à ce propos et évoque la possibilité de demander l'aide de la F.I.A.T. pour réaliser cette extension du projet. Elle demande donc au Comité directeur de donner un accord de principe à une étude plus approfondie de ce plan qui ne serait mis sur pied que si cette étude (à terminer avant l'automne) montre clairement qu'il est réalisable.

Tout le monde accepte cette proposition.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS SPECIALISEES

a) Commission de Préservation

M. Volkmann n'a pas de nouveau rapport écrit à distribuer car la Commission ne s'est plus réunie depuis le début de l'année et son dernier rapport vient de paraître dans le Bulletin. Il regrette que la seconde partie du manuel de préservation: "The Preservation and Restoration of Colour and Sound in Films" ne puisse pas être distribuée ici à Brighton à cause d'un retard de l'imprimeur, mais il sera envoyé à tous les affiliés dans le courant du mois de juin.

La troisième partie: "The Preservation of Magnetic Tapes" est entièrement rédigée et a été envoyée aux Etats-Unis pour correction de la langue anglaise. M. Volkmann espère que cette troisième partie pourra être distribuée aux membres lors du prochain Congrès de Lausanne.

b) Commission de Documentation

Mme Bowser a préparé un rapport écrit qui sera distribué à l'Assemblée générale. A propos du pt 2: "Classification of Film Literature", et à la demande de Mme Bowser, le Comité directeur accepte que le produit éventuel d'une distribution commerciale de l'étude (scheme) faite à ce sujet par Michael Moulds lui revienne intégralement car il a travaillé énormément à ce projet tout en ne faisant plus partie de la FIAF ni d'une cinémathèque.

c) Commission de Catalogage

M. Klaue a également préparé pour l'Assemblée-générale un rapport écrit auquel il n'a rien à ajouter.

d) Commission du Copyright

M. Kuiper a distribué un rapport écrit dans lequel il parle notamment de la réunion organisée par l'UNESCO à Belgrade suite à la Résolution 3.422 sur la préservation des images en mouvement. Il estime essentiel pour la FIAF que l'Assemblée générale se mette d'accord sur une position commune à adopter en ce qui concerne les points suivants discutés à Belgrade mais non résolus :

- le dépôt légal
- les problèmes de sélection
- l'usage des collections
- les changements à apporter à la convention internationale du copyright
- des recommandations techniques de préservation.

Tous ces problèmes font l'objet du pt 9 de l'ordre du jour de cette réunion mais M. Klaue insiste sur l'urgence qu'il y a pour la FIAF de prendre position. L'on ne peut, comme le suggère M. Kuiper à la fin de son rapport, remettre cela au prochain Congrès car l'UNESCO a mis l'étude d'un "instrument international en vue de protéger les images en mouvement de la destruction" au programme de sa Conférence Générale de 1980. Si nous voulons avoir quelque influence sur le texte qui sera adopté à cette occasion, nous devons soumettre nos propositions à l'UNESCO dès que possible.

M. Kuiper est entièrement d'accord avec M. Klaue et suggère non seulement de discuter en détail de ces problèmes à l'Assemblée générale de Brighton mais aussi d'en faire l'un des points principaux de la prochaine réunion du Comité directeur à l'automne. Tout le monde accepte cette proposition.

e) Commission pour l'aide aux archives dans les pays en voie de développement

M. Pogacic regrette l'absence de M. Perry empêché à la dernière minute de venir à Brighton.

Il explique qu'immédiatement après la réunion de Perpignan, un résumé du questionnaire rédigé par M. Perry pour la Commission a été envoyé à une centaine d'organisations concernées de près ou de loin par la préservation des films dans la plupart des pays en voie de développement. Tous les membres ont devant eux le résumé des réponses (21) à ce questionnaire reçues à ce jour par le Secrétariat de la FIAF et qui démontrent un intérêt réels pour les buts de la Fédération. Il est caractéristique de noter que la grande majorité des réponses émanent d'Afrique noire.

M. Pogacic dit que la Commission va maintenant analyser ces réponses et établir un plan d'action selon ce qui ressort de cette enquête.

M. Volkmann regrette que seuls des pays pauvres, ou qui ne peuvent consacrer que très peu de fonds à la culture, aient répondu à l'enquête.

M. Stenklev constate que, malgré toute sa bonne volonté, la FIAF n'a pas les moyens financiers d'aider les cinémathèques en voie de développement comme celles-ci le souhaiteraient, et il trouve dommageable pour la FIAF de laisser croire que nous pouvons envoyer des experts, donner une aide technique, inviter des élèves à nos cours d'été, etc... alors que nous ne le pouvons pas.

Ce que nous pouvons faire, par contre, c'est utiliser les résultats de cette enquête pour approcher l'UNESCO et appuyer ainsi notre thèse sur l'urgence de l'aide à apporter dans ce domaine aux pays en voie de développement.

M. Klaue rappelle que les ressources financières de l'Unesco aussi sont limitées et que, du point de vue budgétaire, toutes ses dépenses sont déjà fixées pour les deux années à venir. Nous ne pouvons donc pas espérer un grand soutien de l'UNESCO dans ce domaine-là.

M. Stenklev répond que l'appui moral de l'UNESCO pour les responsables de jeunes cinémathèques dans les pays en voie de développement serait déjà d'un certain secours.

M. Pogacic conclut cette discussion en proposant que la Commission

- 1°) garde le contact avec les organismes qui ont répondu à l'enquête;
- 2°) en analyse les réponses lors d'une prochaine réunion de la Commission;
- 3°) recherche des sources de financement (l'administration de l'Unesco a peut-être peu de fonds mais elle travaille de plus en plus par l'intermédiaire des gouvernements nationaux);
- 4°) se mette en quête de membres de la FIAF qui seraient prêts à accueillir des stagiaires venant de ces jeunes archives;
- 5°) se mette en quête des membres qui pourraient éventuellement envoyer un expert dans l'un ou l'autre des pays qui le demandent.

Tout ceci devrait déjà être mis sur pied avant la prochaine réunion du Comité directeur. M. Pogacic s'en occupera.

9. EXAMEN DES PROBLEMES SOULEVES A LA REUNION DE L'UNESCO A BELGRADE

Tous les membres ont devant eux un document soumis à l'approbation du Conseil Exécutif de l'UNESCO et intitulé: "Règlementation internationale éventuelle concernant la sauvegarde et la conservation des images en mouvement" (Ref. 104 EX/21). Ce document a été rédigé par les services de l'UNESCO suite aux réunions d'experts tenues à Berlin et à Belgrade, auxquelles plusieurs membres de la FIAF ont participé. Il contient principalement une étude en deux parties sur les aspects techniques et les aspects juridiques d'une réglementation internationale éventuelle.

Le Président demande aux membres de discuter les problèmes soulevés dans ce document suivant le plan de l'ordre du jour.

a) Le dépôt légal

L'Unesco propose l'adoption d'un système de dépôt légal de la production nationale uniquement. M. Pogacic et Mme Bowser expliquent qu'à la réunion de Belgrade, ils ont essayé d'obtenir plus mais sans y réussir.

M. Francis regrette vivement cette limitation du dépôt légal à la production nationale. Ce serait, selon lui, revenir à une situation bien moins favorable que celle qui existe déjà dans plusieurs pays où certains films de la production étrangère sont régulièrement déposés à la cinémathèque nationale.

M. Klaue soutient entièrement le point de vue de M. Francis à propos des limites du dépôt légal. En R.D.A. et dans la plupart des pays socialistes, la loi prévoit le dépôt de tous les films projetés dans le pays. La recommandation de l'Unesco ne peut que nuire aux cinémathèques qui ont déjà obtenu ces dispositions plus avantageuses.

M. Klaue fait ensuite des remarques sur les paragraphes suivants du document :

par. 44 : Il faudrait souligner davantage l'importance pour les archives de recevoir en dépôt le négatif original des films. Là aussi, la recommandation de l'Unesco est en retard sur les pratiques déjà existantes dans plusieurs pays.

par. 47 : "On peut faire valoir qu'il est nécessaire de permettre à plusieurs institutions de détenir les oeuvres"... "De plus, les organismes de télévision ont besoin d'un accès immédiat à leurs propres archives..." M. Klaue s'inscrit en faux contre ces deux affirmations. Il faudrait, dit-il, laisser cette décision aux différentes législations nationales. De plus, l'idée d'un accès immédiat aux archives de télévision est contraire aux principes mêmes de préservation. M. Francis est tout à fait d'accord avec M. Klaue sur ce point.

par. 49 : "Il pourrait être approprié de prévoir le dépôt des images en mouvement auprès d'un organisme central officiellement désigné dans chaque pays à cet effet". M. Klaue se demande ce qui arrivera à nos membres s'ils ne sont pas l'organisme officiellement désigné pour le dépôt des films. Mais Mme Bowser lui explique que ce terme d'organisme central (en anglais : central agency) a été choisi précisément pour éviter le concept d'une archive centrale par pays. Cette "central agency" pourrait éventuellement recouvrir plusieurs institutions d'un même pays qui se partageraient les tâches, comme aux Etats-Unis. M. Pogacic cependant rappelle que ce problème a été souvent discuté et que le principe d'une seule archive forte par pays est défendu par beaucoup de membres. L'exemple d'une bonne coopération entre archives comme aux Etats-Unis est malheureusement unique au monde.

b) Problèmes de sélection

Ces problèmes sont évoqués aux paragraphes 50 à 53 du document Unesco.

Les membres sont tous d'accord qu'en matière de préservation des images en mouvement, toute sélection est, par principe, mauvaise, mais qu'elle s'avère nécessaire pour la production de télévision.

David Francis se demande si le principe même d'une "sélection" ne pourrait être envisagé pour obtenir le dépôt légal de certains films étrangers. Cela contribuerait peut-être à calmer les craintes des producteurs sur ce point.

Mme Bowser dit que si nous partons du principe que notre but est de préserver l'héritage culturel de chaque pays, le dépôt légal de la production étrangère est difficilement défendable (aussi longtemps que ces films restent accessibles à qui veut les étudier, dit D. Francis), mais elle suggère une autre solution : que l'on recommande le dépôt légal de la production nationale sous forme de négatif original ou de "master" et celle des films étrangers projetés dans le pays en question, sous forme de "projection print". Souvent ces copies sont d'ailleurs sous-titrées dans la langue du pays, ce qui est aussi très intéressant à préserver.

M. Francis répond qu'il serait tout à fait favorable à une solution semblable.

c) Usage des collections

Ce point est repris dans les paragraphes 54 à 60 du document Unesco.

M. Pogacic et Mme Bowser expliquent qu'à Belgrade ils n'ont pas réussi à obtenir satisfaction sur ce point et que le terme "projections dans un but culturel" n'a pas été accepté dans les conclusions de la réunion.

Tous les membres trouvent qu'il nous faut à nouveau essayer d'obtenir une modification de ces paragraphes, en particulier le paragraphe 59.

Pratiquement, M. Klaue suggère une double action de la part de la FIAF :

- 1°) une déclaration officielle de la Fédération reprenant toutes les objections que nous avons à émettre sur les mesures recommandées par ce document, mais aussi en soulignant les points positifs.
- 2°) ce même document devrait être envoyé à tous les membres de la FIAF pour qu'ils le remettent à leurs Commissions nationales de l'Unesco respectives pour que celles-ci soient à même de défendre notre point de vue lorsque cette question sera discutée à l'Assemblée Générale de l'Unesco.

Le Comité Directeur est d'accord avec ces propositions de M. Klaue et charge la Commission du copyright de rédiger cette déclaration.

Tout le problème sera évidemment d'abord rediscuté à l'Assemblée Générale de la FIAF à Brighton lorsque tous les affiliés auront pris connaissance du document de l'Unesco.

En ce qui concerne la partie technique de ce document, une correction au paragraphe 26 est jugée indispensable. Parlant des voutes pour pellicule nitrate, il faut écrire : "leur capacité maximum doit être de 1000 bobines", et non "de 100 tonnes" !

10. RAPPORT AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

a) Fédération Internationale des Archives de Télévision (FIAT)

M. Jacques Dumont, Vice-Président de la FIAT et délégué de l'Institut National de l'Audiovisuel (Paris), représentera la FIAT à l'Assemblée Générale.

David Francis espère que, dans le cadre de l'Open Forum, l'Assemblée Générale pourra avoir avec lui une discussion fructueuse sur les modalités d'une collaboration FIAF/FIAT.

b) Conseil International du Cinéma et de la Télévision (CICT)

Brigitte van der Elst fait rapport sur la réunion du CICT à laquelle elle a assisté à la demande de M. Pogacic, empêché de s'y rendre.

Il s'agissait d'une réunion du bureau et du Comité exécutif du CICT à laquelle la FIAF était aussi conviée car il s'agissait d'y recevoir M. Turchenko, chargé par l'Unesco d'organiser la prochaine réunion d'experts sur les besoins particuliers concernant la préservation des films dans les pays en voie de développement, réunion qui doit se tenir en Amérique Latine, en octobre 1978.

M. Turchenko a demandé au CICT de lui faire des suggestions au sujet des experts à inviter à cette réunion, des thèmes et sous-thèmes à discuter, des auteurs des documents de travail, etc...

L'autre projet à court terme de l'Unesco concernant la préservation des images en mouvement est la création d'une archive pilote. Ce projet qui sera réalisé "en collaboration étroite avec le CICT" a été confié au départ au Dr. Ch. Roads, recommandé par le CICT comme expert en la matière.

Après le départ de M. Turchenko, le bureau du CICT a demandé à Mme van der Elst si la FIAF pourrait dès que possible répondre aux demandes de l'Unesco pour la préparation de la réunion d'Argentine, puisqu'il s'agissait là de son domaine.

Mme van der Elst a répondu qu'elle consulterait aussitôt le Président et les membres du Comité Directeur plus particulièrement concernés par ces problèmes et répondrait au CICT dans les 10 jours.

Rentrée à Bruxelles, elle a consulté MM. Pogacic, Borde et Klaue qui ont tous trois marqué leur accord pour que la FIAF participe activement à l'organisation et à la préparation de cette réunion d'experts et lui ont fait des suggestions pratiques à transmettre à l'Unesco via le CICT, e.a. que ce soit Ted Perry qui prépare le document de base.

M. Borde repose maintenant le problème de notre appartenance au CICT. L'Assemblée Générale à Varna avait chargé le Comité Directeur de régler cette question.

Etant donné les derniers développements de nos rapports avec le CICT qui semblent un peu plus encourageants, mais pas encore concluants, M. Borde suggère de prolonger notre affiliation au CICT d'une année. Cette année devrait être mise à profit pour surveiller l'évolution du Conseil et la façon dont il facilite les rapports de la FIAF avec l'Unesco. M. Pogacic aussi trouve cette proposition plus sage.

M. Borde demande un vote formel sur sa proposition qui consiste donc à rester au CICT durant encore un an et de reconsidérer cette décision avant le Congrès de Lausanne.

Les résultats du vote sont les suivants : OUI 10
ABSTENTION 1

11. UNESCO : PREPARATION DE LA PROCHAINE REUNION D'EXPERTS EN AMERIQUE LATINE

Suite aux recommandations de MM. Pogacic, Klaue et Borde au CICT concernant la prochaine réunion d'experts sur la préservation des images en mouvement (cf. plus haut), c'est M. Ted Perry qui a été chargé de rédiger le document de base à discuter lors de cette réunion. Il a pour cela envoyé au Comité Directeur un projet intitulé "Draft of a working Paper on Problems of Archives in Developing Countries".

Tous les membres prennent connaissance de ce document de 3 pages (le document soumis à l'Unesco doit en comporter environ 25), mais le trouvent trop général et aussi trop négatif. La conclusion que l'on tire de ce document est qu'il est pratiquement impossible de créer une cinémathèque dans les pays en voie de développement tant les difficultés sont grandes !

M. Daudelin estime que le ton général du document devrait être modifié, rendu plus constructif mais surtout beaucoup plus concret.

M. Pogacic est d'accord avec M. Daudelin et propose que ce soit la Commission pour les archives dans les pays en développement qui fasse des suggestions à M. Perry pour la rédaction d'un nouveau document. Il va écrire d'urgence à M. Perry à ce sujet.

Le Comité Directeur accepte cette proposition.

12. DIVERS

a) Brochure FIAF

M. Daudelin ayant préparé tous les éléments pour la version française de cette brochure, c'est M. Francis qui est chargé d'en préparer la version anglaise.

En accord avec le Trésorier, le Comité Directeur décide de consacrer un budget de ± 60.000 francs belges ou deux mille dollars à cette publication pour un tirage de 3000 exemplaires.

L'on prévoit ultérieurement une version espagnole qui serait demandée soit à la Cinémathèque de Madrid, soit à celle de Cuba.

b) Projet d'histoire générale du cinéma

M. Andreykov a distribué à tous les membres un exposé écrit (Annexe 1) résumant les principes qui régissent ce projet élaboré au départ par le Professeur Aristarco et lui-même, mais aussi les modalités de son application. Il reste à en élaborer les détails.

Les membres discutent alors du rôle précis que la FIAF aurait à tenir dans la réalisation de ce projet.

Pour M. Borde, il est important de préciser qu'il s'agit d'un projet autonome (auquel il souscrit personnellement de toutes ses forces) auquel la FIAF collaborerait de la façon suivante :

- participation d'un ou deux représentants de la Fédération au Comité de direction du projet (cf. parag. 2, p. 4) ;
- recommandation aux cinémathèques membres d'aider dans chaque pays les historiens chargés de l'étude du cinéma national en mettant leurs collections autant que possible à leur disposition.

M. Pogacic voudrait aussi que les cinémathèques soient consultées sur le choix des historiens nationaux chargés de rédiger l'histoire du cinéma de leur pays. M. Andreykov répond que cela sera fait dans la mesure du possible. A ce propos, M. Dimitriev ajoute qu'en URSS ces historiens seront certainement désignés par l'Institut du cinéma et non par la cinémathèque, mais que le Gosfilmofond collaborera au maximum avec les historiens en leur ouvrant ses collections et même en envoyant, si nécessaire, des films étrangers dans d'autres archives pour aider les historiens des autres pays.

M. Stenklev évoque deux alternatives :

- ou le document que nous avons devant les yeux sert à nous informer au sujet d'un projet très intéressant mais qui reste extérieur à la FIAF et que nous sommes, en tant qu'organisation, appelés seulement à soutenir moralement,
- ou bien il s'agit d'un projet auquel la FIAF est associée, et dans ce cas nous devons avoir notre mot à dire sur son organisation et, par exemple, sur le choix des historiens.

Personnellement, il est pour la première alternative.

M. Andreykov répond que c'est bien cela l'intention des auteurs du projet, mais il tient cependant à une participation de la FIAF sous la forme évoquée plus haut par M. Borde, sans que cela engage la Fédération.

M. Borde conclut la discussion en disant que ce projet sera soumis à l'Assemblée-générale et que c'est elle qui décidera du degré de notre participation au projet.

c) Summer School

M. Klaue a distribué un rapport écrit sur le projet d'organisation d'un troisième cours d'été pour archivistes de films à Berlin-Est en 1979. Il ajoute que la Staatliches Filmarchiv offre de payer les frais de séjour à ce cours pour trois délégués de pays en voie de développement, mais qu'elle ne peut pas leur payer le voyage. M. Daudelin suggère que la FIAF offre le voyage à l'un de ces trois étudiants. Cela constituerait au moins un geste concret de la part de la FIAF vis à vis des cinémathèques dans les pays en développement. M. Klaue propose aussi de demander à l'UNESCO (via la Commission nationale de la R.D.A.) de financer deux ou trois voyages supplémentaires pour des délégués de pays en voie de développement puisque, comme le montrent les résultats de l'enquête FIAF, ce cours semble les intéresser particulièrement. Le Comité directeur approuve ces deux propositions.

d) Symposium de Lausanne

M. Borde lit la lettre qu'il vient de recevoir de M. Buache à propos de l'organisation du Congrès de Lausanne en 1979. M. Buache accepte les propositions faites par le Comité directeur à Perpignan et propose de définir le thème du Symposium comme suit: "Le cinéma indépendant et d'avant-garde à la fin du muet", tout en insistant sur l'aspect de découverte que devrait revêtir ce Symposium, en particulier dans les films qui y seraient projetés.

Le Comité directeur est d'accord sur ce thème qui devra d'ailleurs être proposé et discuté à l'Assemblée-générale, et un Comité de programme est désigné pour le préparer: il s'agit de M. Buache comme Président, MM. Borde, Daudelin, de Vaal et Stabla comme membres. D'autres membres pourront éventuellement s'y ajouter après la discussion à l'Assemblée-générale. On en reparlera à la prochaine réunion du C.D. immédiatement après le Congrès.

e) Procès FIAF / Cinémathèque Française

M. Lauritzen fait rapport sur les contacts qu'il a eus à ce sujet avec notre avocat à Paris, Me Boitard, ainsi qu'avec Mme Marion Michelle qui accepte de nous aider éventuellement sur place. L'on attend maintenant que Me Scemama, l'avoué chargé de faire exécuter le jugement passé en 1972 sur cette affaire, organise une réunion entre toutes les parties. M. Lauritzen estime que l'on arrive petit à petit à la fin de ce long procès.

Etant ainsi arrivé au terme de l'ordre du jour, M. Pogacic clôture cette première réunion du Comité directeur à Brighton. Les membres se retrouveront l'après-midi même pour une réunion informelle avec M. Ledoux, comme prévu au pt. 3 de cet ordre du jour.

P R O J E T

D'HISTOIRE GENERALE DU CINEMA

I. DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX PRESIDENT A L'ELABORATION DE CE PROJET:

1. L'ambition scientifique de créer une histoire authentiquement complète et générale du cinéma mondial depuis ses origines jusqu'à l'année 1980 y compris. Se proposer ce but à atteindre suppose d'y faire figurer toutes les cinématographies nationales effectivement en vigueur (c.à d. bénéficiant d'une influence culturelle et sociale sur la vie d'un pays, d'une nation), le volume restreint de leur production n'y jouant aucun rôle déterminatif. La chronologie justifiera l'ordre d'apparition dans cette histoire - précisément l'époque des premières manifestations plus ou moins régulières d'une production de films dans n'importe quel pays, sur n'importe quel territoire. L'histoire du cinéma sera considérée à travers ses diverses composantes - des institutions à la théorie, de la thématique au langage.

2. Ce premier principe fait découler d'une manière absolument logique et suivie le deuxième. En réalité, un seul auteur ou même un petit groupe de travail, renfermant les représentants d'un ou plusieurs pays, ne sauraient jamais arriver à l'accomplissement des tâches scientifiques, formulées ci-dessus; tout à fait au contraire. Ce sont des recherches nécessitant la collaboration d'historiens et de théoriciens de cinéma du monde entier. Ce deuxième principe déterminant le projet exige que l'histoire de chaque cinématographie nationale soit écrite par une équipe nationale respective, constituée par les meilleurs spécialistes du pays.

II. LES AVANTAGES D'UNE HISTOIRE GENERALE DU CINEMA, CONÇUE ET REALISEE AU NIVEAU INTERNATIONAL SE RESUMENT EN BREF DE LA MANIERE SUIVANTE:

I. Une documentation précise et exhaustive.

Aux équipes nationales, les meilleurs connaisseurs de leurs cinématographies respectives incontestablement, incombe la

tâche d'en fournir les différents éléments constitutants. Toutes ces histoires "générales" du cinéma, connues jusqu'au moment actuel, même les plus riches et les plus détaillées, trahissent des imperfections considérables dans ce domaine - et c'est un fait à ne pas discuter. En principe, elles "abondent" en erreurs de fait. L'étude comparative de ces oeuvres met en évidence tout une série d'informations contradictoires, voire incompatibles. En plus, il existe un nombre assez élevé d'erreurs "légalisées", triomphant à travers plusieurs écrits. Etablir d'une manière définitive cette documentation et la motiver scientifiquement ne s'avère possible que dans le cadre du projet en cause.

2. Une connaissance personnelle, de la part des auteurs, de tous les films présentant objet d'analyse ou d'exemple et faisant partie de l'histoire. .

Ce problème n'a jamais trouvé son heureuse solution lors de l'élaboration des histoires diverses - on se croit même obligé de le considérer insoluble (en effet, il est impossible pour un seul auteur de voir et revoir tous les films marquant le développement du cinéma mondial) Ce seront les équipes nationales qui, cette fois également, parviendront à surmonter les difficultés.

3. Une possibilité d'illustrer cette histoire suivant des principes complètement nouveaux (en explorant des sources nouvelles). Jusqu'à présent une même série de photos ont été amenées à illustrer les films classiques, décrits par diverses histoires. Les possibilités relativement limitées d'un auteur ou d'une édition d'accumuler le matériel illustratif, en présentent les causes essentielles. Ce projet ouvrira une large perspective à la recherche et à la publication de nouvelles photos - inconnues pour le moment, car les équipes nationales respectives en assumeront la responsabilité.

4. Une universalité honorable de la matière.

Ce principe a été déjà formulé - p.I.I. L'histoire générale du cinéma tend à englober d'une façon véridique toutes les

cinématographies en appliquant avec une cohérence organique l'approche chronologique et l'approche régionale. Effectivement l'universalité de la matière fait défaut à toutes les histoires, même les plus minutieuses.

5. Une approche scientifique au maximum, relative à la distribution de la matière.

On se propose d'effectuer une distribution bien proportionnée et équitable des thèmes, conformément à l'apport des cinématographies nationales au développement historique du cinéma mondial. Dans ce sens, le projet prévoit l'organisation d'une discussion honnête et impartiale au cours de laquelle les équipes nationales auront à proposer l'extension de leur travail et ces propositions seront soumises à des délibérations. Que cette méthode s'accuse imparfaite n'entrave aucunement la tendance à éviter les partialités inéluctables vis-à-vis de certains cinémas en même temps que les sous-estimations à l'égard d'autres. En bref, faire attention aux caractéristiques du travail individuel. En tous cas, on peut affirmer catégoriquement, qu'aucune cinématographie (même des périodes de son développement) ne sera traitée de marginale, faute d'informations.

6. Le présent projet jouit d'un grand nombre d'avantages indiscutables et très sérieux, tout en risquant fortement de perdre le prestige et l'envoûtement d'une conception d'auteur originale et unie, d'un système méthodologique cohérent jusqu'aux menus détails, spécifiant la création individuelle. Le projet s'attache à dépasser les dangers de la manière suivante:

a/ établir et accepter des critères scientifiques et méthodologiques de caractère général au niveau d'un comité de rédaction scientifique international avec la participation exaequo de tous les pays.

b/ assurer au maximum l'expression libre des conceptions provenant des équipes nationales.

III. PRINCIPES D'ORGANISATION DU PROJET

I. L'histoire de chaque cinématographie doit être écrite

par une équipe nationale, organisée d'après la structure suivante:

- a/ directeur (dirigeant l'équipe nationale),
- b/ comité de rédaction, tenu de coordonner le travail,
- c/ collaborateurs - spécialistes, chacun ayant à répondre de son secteur.

Le comité de rédaction, présentant l'équipe de travail de base, recourt, dans des conditions spécifiques, à ses collaborateurs supplémentaires.

2. Un comité de direction au niveau international, avec les directeurs des différentes équipes nationales comme membres doit être constitué. Ce comité assumera la responsabilité quant à la coordination du travail du point de vue méthodologique et scientifique, tout en certifiant de cette manière de l'unité de l'oeuvre, malgré les différences spécifiques opposant les diverses nations, leurs cultures ainsi que leur développement historique.

3. L'organisation du travail sera mise au point avec la constitution d'un comité international avec participation limitée (20 membres approximativement). Ce comité sera porté à collaborer à l'élection des directeurs dirigeant les équipes nationales respectives. Le Comité de direction international n'est responsable de ses activités devant aucune organisation ou institution nationale, voire internationale - il représente une association libre d'un certain nombre de personnalités - spécialistes en histoire de cinéma sous la présidence du Professeur G. Aristarko.

4. Les auteurs de ce projet n'imaginent point sa réalisation possible et méritoire sans le concours et le soutien de ces deux organisations internationales hautement compétentes et notamment l'UNESCO et la FIAF. Dans ce sens, il est souhaitable la participation d'un ou deux représentants officiels de chacune de ces organisations au comité de direction international.

Les représentants de l'UNESCO, par exemple, se porteront garants du caractère scientifique de cette oeuvre ainsi que de l'observation du principe, prônant l'égalité parmi les nations. De sa part, le comité de direction international a l'intention de compter (dans certaines limites, évidemment) sur l'UNESCO quant au financement de ce projet - des sommes à couvrir les honoraires ini-

tiales des auteurs appartenant aux équipes nationales, ou en bref, une sorte d'avance sur les débuts des travaux.

Les représentants de la FIAF apporteront également leur contribution à la valeur scientifique de cette entreprise. Le comité de direction international de l'histoire générale du cinéma comptera largement sur l'assistance concrète des cinémathèques, membres de la FIAF - elles seront priées de mettre à la disposition des équipes nationales des films ainsi que des photos à illustrer l'histoire générale du cinéma, de les aider dans le domaine de la filmographie et de la documentation la plus détaillée possible.

5. Les auteurs et les collaborateurs faisant partie des équipes nationales sont tenus de faire preuve d'une connaissance scientifique approfondie de la matière ainsi que de partager les mêmes conceptions idéologiques et culturelles malgré la pluralité dialectique dans laquelle les idées coexistent. Toute sorte de manifestations nationalistes et d'ardeur chauvine, étant traitées d'indésirables, sont à éliminer, ce qui impose l'intervention du comité de direction international lors la discussion et la solution de certains problèmes en litige.

Le principe de travail fondamental guidant l'élaboration de l'histoire générale du cinéma exige la réalisation d'un strict parallélisme des travaux entrepris au niveau national et au niveau international.

6. système méthodologique à adopter par les équipes nationales doit suivre les recommandations suivantes:

a/ incorporer le phénomène cinématographique aux événements politiques, sociaux et économiques, appartenant à l'histoire nationale de chaque pays tout en mettant en valeur les corrélations culturelles;

b/ diviser l'histoire du cinéma en périodes conformément aux spécificités du langage cinématographique et des moyens d'expression.

Chaque période doit retrouver, d'une manière tout à fait naturelle, les structures inhérentes convenables reflétant les genres, les auteurs, les tendances etc.

Chaque exposé concernant une période déterminée, doit reposer sur une documentation filmographique, bibliographique et critique très riche et détaillée.

En conclusion, le développement détaillé définitif de la méthodologie à appliquer lors de l'élaboration de l'histoire générale du cinéma appartiendra au comité de direction international en corps, c.à d. aux représentants de tous les pays et de toutes les cinématographies ayant trouvé place dans l'histoire.

IV. FINANCEMENT DU PROJET

1. Le Ministère de la Culture de la République Populaire de Bulgarie s'oblige à procurer les fonds nécessaires à la publication d'une édition dite "originale" de l'histoire générale du cinéma dans un tirage déterminé préalablement et en trois versions en anglais, en français et en russe.

2. Cet engagement de la part du Ministère de la Culture Bulgare est d'une importance capitale pour la réalisation du projet, car il s'étend également sur le financement des travaux préparatoires qui se prolongeront durant plusieurs années et nécessiteront des dépenses considérables, impossibles à couvrir par une seule édition (maison d'édition).

3. Sera mis au point un Secrétariat, plutôt un Centre de coordination des travaux, qui, à partir du mois de juin 1978, déclenchera ses activités à Sofia; il pourra compter sur les financements et sur les collaborateurs nécessaires. On soutiendra financièrement également une réunion annuelle du comité de direction international avec la participation de tous ses membres et durant une semaine.

Le Secrétariat de l'histoire générale du cinéma ainsi que les réunions annuelles du comité de direction international fonctionneront jusqu'à l'achèvement complet de l'édition tout en commençant dès l'année 1978.

4. Une dotation supplémentaire sera assignée par le Ministère de la Culture Bulgare à la Cinémathèque Nationale Bulgare et son budget annuel qui de sa part, assurera le financement des travaux préparatoires, des réunions annuelles du comité de direction international, ainsi que du Secrétariat.

5. Les honoraires d'auteur et de rédaction à rembourser à toutes les équipes nationales participant à l'édition de l'histoire générale du cinéma, devront être accordés de la manière suivante:

a/ faire engager dans cette entreprise de grandes maisons d'édition surtout dans les pays de la langue anglaise, de la langue française et de la langue russe (les langues de l'édition "originale"), ce qui exigera de leur part un financement partiel des travaux;

b/ organiser et proclamer largement une souscription internationale préalable, adressée aux différentes associations de diffusion des livres, aux bibliothèques, aux universités, ciné-clubs etc;

c/ solliciter des subsides préliminaires de l'UNESCO (l'année 1980 est la meilleure pour effectuer cette opération financière), qui assureraient, dans une certaine mesure au moins, un remboursement primaire des groupes de travail des équipes nationales au cours des travaux préparatoires.

V. SCHEMA CHRONOLOGIQUE DU PROJET

La version définitive du schéma chronologique du projet sera discutée et approuvée par le comité de direction international. Pour le moment, les promoteurs de ce projet soumettent à l'attention des intéressés une esquisse plutôt sommaire et trop générale du schéma en question:

1. 1978 - 1979 - 1980 - période des travaux préparatoires: la constitution du comité de direction international; la détermination des équipes nationales - les groupes d'auteurs et les groupes de rédaction; la distribution des thèmes et leur extension; l'adoption du schéma chronologique général de l'histoire générale du cinéma.

2. 1981 - 1982 - 1983 - période des travaux de composition, de rédaction et d'édition de l'histoire du cinéma muet.

3. 1984 - 1985 - 1986 - 1987 - 1988 - période des travaux de composition, de rédaction et d'édition de l'histoire du cinéma parlant à partir des années 30 jusqu'à 1980.

Guido Aristarco

Le 27 mai 1978